

La stratégie cantonale des bibliothèques ignore le bilinguisme biennois

Bienne, le 6 août 2013

Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) a pris position sur le projet de stratégie cantonale des bibliothèques. Les bibliothèques occupent une place importante dans la vie socioculturelle et le CAF salue la réflexion qui est proposée dans cette stratégie, sur l'évolution du rôle et de la mission des bibliothèques. Cependant, le CAF s'oppose à certaines des mesures proposées ; il rejette notamment une des deux variantes du financement cantonal des bibliothèques, variante qui prévoit un forfait fixe par nombre d'habitants. Ce forfait ne permettrait pas de prendre en compte les surcoûts engendrés par le fonctionnement entièrement bilingue de la Bibliothèque de Bienne. Celle-ci doit acheter une offre complète de livres tant en français qu'en allemand, s'abonner à des journaux et périodiques dans les deux langues, et former du personnel francophone et alémanique.

En l'état actuel, la Bibliothèque de Bienne touche une subvention cantonale proportionnelle à ses dépenses, ce qui permet une prise en compte des surcoûts du bilinguisme. En transformant ce système en un forfait par habitant, cet établissement parfaitement bilingue serait fortement désavantagé par rapports aux bibliothèques monolingues.

Le CAF relève aussi que la stratégie cantonale ne prend pas en compte la couverture régionale de la Bibliothèque de Bienne côté francophone, alors que plus de 10% des prêts de cet établissement se font à destination du Jura bernois. Rattacher la Bibliothèque de Bienne uniquement au Seeland, pour calculer son importance régionale, est une erreur que le CAF demande au canton de corriger.

Enfin, le CAF salue l'incitation à davantage de mise en réseaux des bibliothèques. A ce sujet, il propose un rattachement du canton de Berne au Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale, qui permettrait à la Bibliothèque de Bienne s'offrir les prestations du catalogue RERO à ses clients francophones. A l'heure actuelle, ceux-ci font face à des surcoûts s'ils souhaitent recourir au prêt interbibliothécaire.

Le Règlement du personnel doit renforcer le bilinguisme de l'Administration biennoise

Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) a par ailleurs été consulté par la Ville de Bienne sur le projet de révision du Règlement du personnel et du système salarial. Dans sa prise de position, adressée au cours du mois de juillet, il relève avec satisfaction l'introduction d'une mesure pour l'encouragement du bilinguisme dans l'Administration municipale ; il s'agit là d'un progrès par rapport à l'actuel règlement, muet sur la question. Compte tenu du déséquilibre actuel entre les effectifs du personnel alémanique et francophone dans l'Administration municipale biennoise, notamment aux postes de cadres, le CAF propose cependant d'aller plus loin, avec une formulation demandant « *d'encourager le bilinguisme et la présence de personnel francophone et germanophone à tous les niveaux hiérarchiques de l'Administration municipale, au moyen d'une politique volontariste* ».

Si la formulation actuelle devait être maintenue, le CAF invite le Conseil municipal à détailler ce qu'il entend par « *encourager le bilinguisme dans l'Administration municipale au moyen de mesures appropriées* », et en quoi le CAF pourrait être associé à ces mesures. Le CAF propose aussi d'inscrire dans le règlement l'obligation de mettre les postes au concours dans les deux langues. Le CAF appelle à l'introduction de ces mesures en faveur du bilinguisme, même si le Conseil municipal devait renoncer à la révision annoncée, comme cela semble être le cas en fin de procédure de consultation.

Le CAF demande par ailleurs des précisions quant aux modalités d'engagement de personnel sur la base d'un contrat de droit privé, exception que permet le règlement. Il souhaite s'assurer que ce type d'engagement garantisse la prise en compte du bilinguisme municipal.

Ne se prononçant que sur les questions liées à la langue, le CAF s'est abstenu de prendre position sur d'autres aspects de la révision, comme les salaires ou les conditions sociales. Il salue toutefois le fait que la Ville de Bienne s'efforce, dans ce nouveau règlement, de renforcer son attractivité en tant qu'employeur.

Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne

Le président :

Le secrétaire général :

Philippe GARBANI

David GAFFINO

Note aux rédactions :

Tous les documents publics du CAF (communiqués de presse, prises de position, objectifs) sont disponibles sur le site : www.caf-bienne.ch .

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à :

- *M. David Gaffino, secrétaire général du CAF, 032 323 28 70 ou 079 957 20 57.*